LAZARD
FRÈRES GESTION

**Informations Clés pour l'Investisseur**
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

**Compartiment de la SICAV LAZARD FUNDS**

Ce compartiment d'OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013507001 - PD EUR

## Objectif et politique d'investissement

**Classification du Compartiment** : Obligations et autres titres de créances internationaux

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 30% ICE BofAML 1-3 Year Corporate ; 70% ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index (H1EC). L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

**Politique d'investissement** : Pour réaliser cet objectif de gestion, la stratégie passe par une gestion dynamique du risque de taux, du risque de crédit, et du risque de change, en investissant jusqu'à 100% maximum de l'actif net sur des dettes risquées émises par des Etats, des entreprises et des institutions et structures financières notés dans la catégorie spéculative / high yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. L'investissement sur des titres notés Investment Grade ou équivalente selon l'analyse de la société de gestion sera possible à hauteur de 40 % maximum de l'actif net. Le gérant pourra investir sur des titres non notés à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le risque de taux sera géré de manière indépendante dans une fourchette de sensibilité de 0 à 3.

Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables libellés en euro, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières et des Etats. Les obligations, auront une échéance, maximum de 5 ans (date de maturité ou date de call) et la duration moyenne du portefeuille sera autour de 2.

Le portefeuille est composé :
• à hauteur de 100% maximum de l'actif net en obligations et titres de créances négociables libellés en Euro et/ou en toute devise,
• à hauteur de 10% maximum de l'actif net en OPCVM, FIA français ou étrangers, respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier dont la classification est monétaire à valeur liquidative variable standard, monétaire à valeur liquidative variable court terme, ou obligataire. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.
• à hauteur de 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles de type obligataire ;
• à hauteur de 50% maximum de l'actif net en dettes subordonnées perpétuelles dont 30% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes "Cocos Bonds" ;
• à hauteur de 5% maximum de l'actif net en actions préférentielles.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à partir d'un modèle propriétaire partagé par les équipes actions et obligataires. Les analystes-gérants responsables sectoriels établissent ainsi une note ESG interne entre 1 et 5 (5 étant la meilleure note) pour chaque entreprise fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :
- Limite à 50% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie High Yield,
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Processus de sélection ISR : l'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes d'un indice composite constitué à 30% du ICE ER01 et à 70% du ICE H1EC. Afin de couvrir la plus large part des sociétés de l'univers, il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournie par notre partenaire de notations extra-financières.

Le Compartiment sera exposé aux pays émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Le Compartiment peut utiliser, dans la limite d'une fois l'actif net, des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le Compartiment aux risques de taux, change, crédit et volatilité.

Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif.

Le Compartiment peut investir à hauteur de 100% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

**Affectation des sommes distribuables** :
Affectation du résultat net : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Durée de placement recommandée** : Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

**Faculté de rachat** : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| | | | |
|---|---|---|---|
| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | J+2 ouvrés |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 **3** 4 5 6 7 +

**Explication de l'indicateur et ses principales limites** :
L'exposition aux risques de taux et de change explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur** :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

# Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 0% |
| Frais de sortie | 0% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

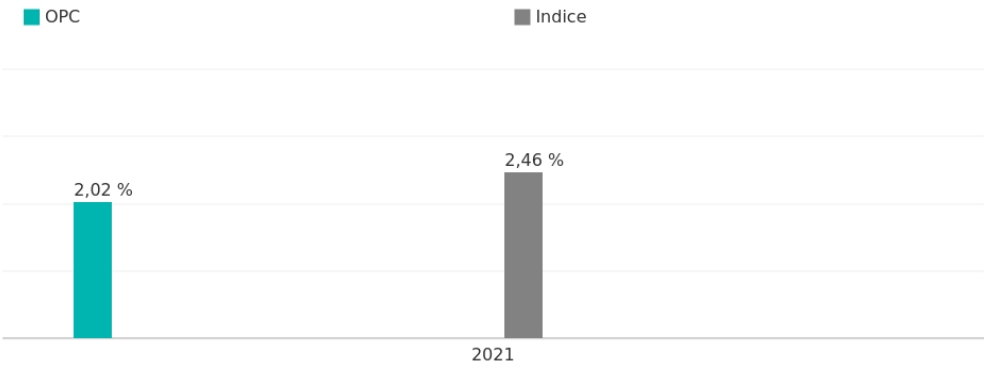
| Frais prélevés par le Compartiment sur une année | |
|---|---|
| Frais courants | 0,39%* |
| **Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | Néant |

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce Compartiment, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées




Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le Compartiment.

**Date de création du Compartiment** : 01/07/2020

**Devise** : EUR

**Indicateur de référence** :
30% ICE BofAML 1-3 Year Corporate ; 70% ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index (H1EC)
L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire** : CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Compartiment** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France et de RBC Investor Services Bank S.A. - 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg – pour les investisseurs Luxembourgeois.

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Compartiment.

Le Compartiment propose d'autres catégories d'actions définies dans son prospectus.

Ce Compartiment est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/07/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.